



Bordeaux, le 29 janvier 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Action cœur de ville : Déjà 173M€ engagés dans les 22 villes lauréates en Nouvelle-Aquitaine

**Fabienne BUCCIO**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a réuni mercredi 29 janvier 2020 à Bordeaux, le comité régional de suivi du programme « Action Cœur de Ville ».

Lancé par le Gouvernement en décembre 2017, le programme « Action cœur de ville » répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Soutenu financièrement notamment par l'État, la Banque des territoires, le Groupe Action Logement et l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, il est le fruit d'une concertation avec l'association Villes de France et les élus locaux. Il vise à accompagner les collectivités locales dans leurs projets d'aménagement, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer le cadre de vie dans les villes moyennes.

**En Nouvelle-Aquitaine**, le programme « Action cœur de ville » a d'ores et déjà permis une mobilisation sans précédent de moyens publics et privés. Depuis son lancement, ce sont en effet **plus de 173M€ de financements mobilisés, dont 64,6M€ par l'État, 40,8 M€ par la Banque des Territoires** dont 2,6 M€ en ingénierie, 30,2 M€ en prêt et 8 M€ en co investissement, **44,9M€ par le Groupe Action Logement et 23 M€ par l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**. Ces moyens permettent d'accompagner l'ingénierie des collectivités locales et soutenir les projets notamment en matière de foncier, d'habitat, de mobilités douces et d'équipements publics (ex : rénovation de logements, construction et modernisation d'équipements publics (halles marchandes, médiathèques, musées...)).

Au plan national, 5 milliards d'euros seront mobilisés sur 5 ans pour ce programme qui concerne 222 communes.

*\* Angoulême, Cognac, Saintes, Rochefort, Tulle, Brive-la-Gaillarde, Guéret, Périgueux, Bergerac, Libourne, Mont-de-Marsan, Dax, Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande-Tonneins, Pau, Bayonne, Niort, Bressuire, Poitiers, Châtellerauld et Limoges.*